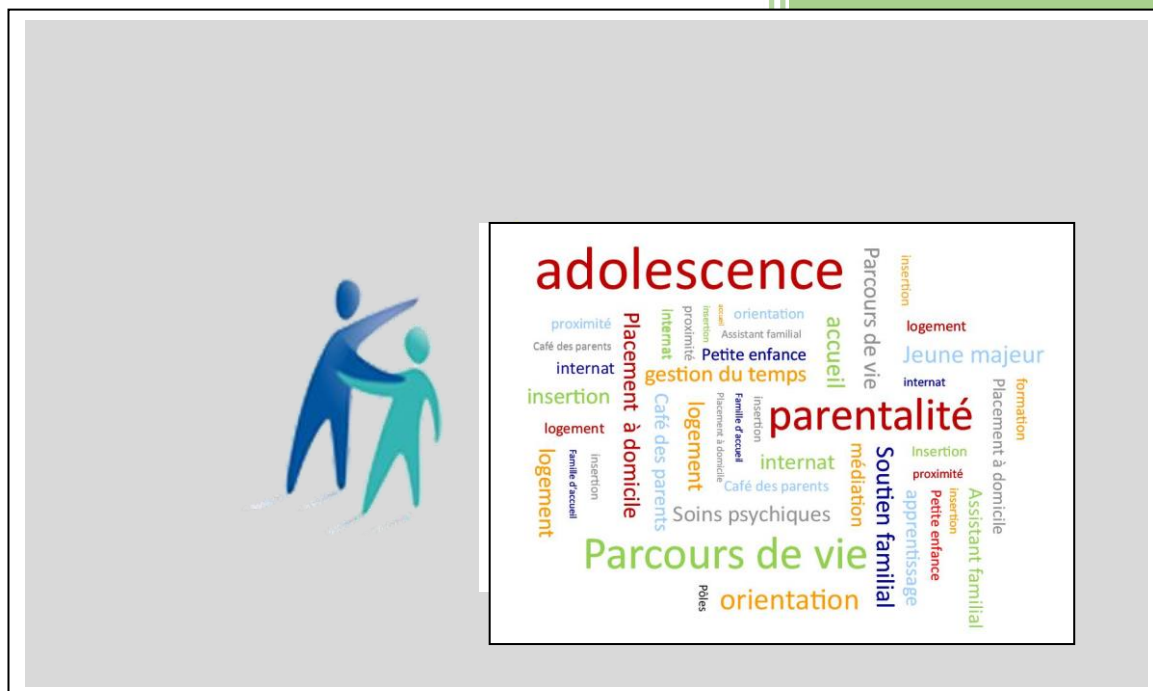


Rapport d'activité du siège



Présidente :

Madame Andrée RYCHEN

Directeur Général :

M. Michel HEDON

SOMMAIRE

PARTIE I - ACTIVITE

INTRODUCTION	2
I- L'activité de l'Association par ses membres actifs	3
II- L'activité des commissions	3
II.1. – Commission pédagogie	4
II.2. – Commission Ressources Humaines	4
II.3. – Commission Patrimoine.....	4
II.3. – Commission Finance.....	5
III- L'activité du siège au service des établissements et de leur développement	5
III.1. – La structuration du siège	5
III.2. – Les projets de développement portés par les établissements.....	5
IV- Le cas particulier du dossier « accessibilité handicapés ».....	6
V- Le paritarisme : les Institutions Représentatives du Personnel.....	7
V.1. – Le Comité d'Entreprise	7
V.2. – Les syndicats et les Négociations Annuelles Obligatoires	7
V.3. – Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail	8

PARTIE II – ANALYSE DU RESULTAT

I- Les résultats	10
II- Groupe fonctionnel 2 – Charges de personnel	11
II.1. – Charges de personnel - rémunération	11
II.2. – Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles	12
II.3. – Autres charges relatives au groupe 2	12
II.3.1 – Le poste compte épargne temps.....	12
II.3.2 – Compte 622 – honoraires.....	12
II.3.3 – Formation professionnelle	13
III- Autres charges d’exploitation	13
III.1. – Groupe fonctionnel 1	13
III.1.1 – Compte 60 - Achats.....	13
III.1.2 – Compte 62 – Autres services extérieurs	13
III.2. – Groupe fonctionnel 3	14
III.2.1 – Compte 615 – Entretien – réparations et maintenance.....	14
III.2.2 – Compte 616 - Assurance	14
III.2.3 – Compte 635 – Taxe foncière	14
III.2.5 – Compte 6811 – Dotations aux amortissements	15
III.2.6 – Compte 6815 – Provision retraite.....	15

PARTIE I

ACTIVITE

INTRODUCTION

En préalable, soulignons, lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association, l'élection à la Présidence de l'Association de Madame Andrée Rychen. Une Dame à la Présidence, en succession de Monsieur Michel Bichot qui pendant 10 ans a œuvré à la structuration et au développement de l'Association.

Eléments de contexte :

Dans la continuité des années précédentes, le siège, dans ses composantes Gestion, Ressources-Humaines, accompagnement pédagogique et soutien de l'activité des établissements, et suite à sa structuration, a pu faire face aux évolutions des politiques publiques ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Garant de l'action des établissements, il a le souci de mettre en place les procédures de suivi et de contrôle qui sont nécessaires à la crédibilité de l'action de l'Association.

Cette année encore a été très fortement marquée, pour le département, par la poussée migratoire, et l'Association a répondu à une demande d'extension nouvelle **de 30 places de Mineurs Non Accompagnés** accueillis dans l'établissement « La Galipote ». C'est la 3^{ème} extension faite sur 3 ans.

Pour mémoire, ouverture de l'établissement en octobre 2013 à 12 mesures, puis extension au 1^{er} janvier 2014 à 25, puis en juillet 2015 à 35, puis en juillet 2016 à 54 mesures, et enfin en juillet 2017, extension de 30 places, portant à 84 le nombre de jeunes suivis.

Le passage d'un établissement de 54 à 84 mesures a demandé à l'équipe de la Galipote une nouvelle adaptation et amène l'établissement à se structurer plus encore pour faire face à un nombre de mesures significativement important.

Il est à noter de façon forte l'impossibilité faite à l'établissement quant à une implantation géographique un peu regroupée des jeunes accueillis. Les maires de secteur y sont hostiles, et le déploiement sur des appartements diffus est une réalité qui interroge la sécurité.

Cette année a aussi été marquée par le **départ en retraite de la directrice** de l'établissement Clairières, amenant l'Association à reconfigurer les prises en charge sur la ville de Marseille. Une fusion des établissements Pléiades et Clairières a été décidée, qui donnera naissance à l'établissement Canopée au 1^{er} janvier 2018.

Enfin, cette année aussi a été marquée par une **reconfiguration des structures de Clairières**, faisant passer cet établissement de 6 à 5 structures.

Pour mémoire, l'Association avait gardé un « droit à construire » sur le terrain historique du Boulevard Camille Flammarion lors de la vente de ce terrain à la ville de Marseille.

L'Association a fait jouer ce droit et c'est ainsi que le 1^{er} novembre 2017, a été livrée une structure nouvelle pouvant accueillir jusqu'à 13 enfants et jeunes.

Cette ouverture nouvelle a permis la suppression de 2 structures mal adaptées et impossibles à mettre aux normes handicap du fait du refus des propriétaires d'investir sur de gros travaux.

Le siège de l'Association des Dames de la Providence, dont l'activité 2017 est décrite ci-dessous, s'est clairement mise en position de soutenir les établissements dans leur adaptation à cette nouvelle donne, soutenant et portant avec les établissements de beaux et forts projets d'avenir.

Le développement de l'Association se fait peu à peu, augmentant le nombre des enfants qui lui sont confiés malgré un contexte économique toujours aussi contraint.

Pour mémoire, l'Association est agréée en 2016 pour 240 prises en charge d'enfants et s'est vu attribuer 36 places supplémentaires réparties comme suit :

- ✚ L'établissement « les Pléiades » : 6 places en Placement à Domicile
- ✚ L'établissement « La Galipote » : 30 places en internat pour Mineurs Non Accompagnés (MNA)

L'association prend en charge désormais 276 enfants et jeunes placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

I- L'activité de l'Association par ses membres actifs

En 2017, l'Association a réuni deux Assemblées Générales et 9 Conseils d'Administration. Le bureau s'est réuni 10 fois en séance ordinaire.

L'Association est toujours présente par le Directeur Général et un administrateur à la Fondation Marseillaise de Bienfaisance qui soutient de façon importante les jeunes au moment de leur sortie de nos dispositifs.

Le Directeur Général exerce toujours son mandat au sein de la Délégation Régionale de NEXEM (Syndicat employeur, issu de la fusion nationale du SYNEAS et de la FEGAPEI) ainsi qu'à la Commission Paritaire UNIFAF (organisme gérant la formation professionnelle continue) pour ce qui concerne la formation professionnelle.

Les commissions ont joué leur rôle de fédérateur de problématiques, instance de réflexion, d'aide à la décision et de coordination dans la mise en œuvre des décisions transversales.

II. L'activité des commissions

Depuis maintenant plusieurs années, l'Association a mis en place des commissions de travail, rassemblant tous les administrateurs disponibles et présidées par l'un d'eux, afin de réfléchir avec les directions des établissements à l'adaptation nécessaire à l'évolution des publics accueillis ainsi qu'à l'évolution des structures pour préparer l'avenir.

II.1 Commission Pédagogie :

Réunie 2 fois sur l'année. Les réunions de la commission portent surtout sur les éléments de la prise en charge qui touchent à l'éducatif ainsi qu'à la réflexion sur l'évolution et la prospective.

En 2017, les thèmes abordés ont permis la réflexion sur :

- ⇒ Les idées-force et les chantiers que l'ANMECS mène.
- ⇒ Le référentiel des bonnes pratiques.
- ⇒ Les activités et actualités des établissements à la rentrée scolaire 2017.

II.2 Commission Ressources-Humaines :

Réunie 5 fois sur l'année. Les réunions de la commission portent surtout sur les éléments de droit du travail qui peuvent être harmonisés.

La commission a joué son rôle dans l'harmonisation des procédures et des pratiques mises en œuvre dans les domaines suivants :

- ⇒ le plan de formation 2017, suivi et ajustement,
- ⇒ le plan prévisionnel de formation 2018,
- ⇒ la Base de Données Economiques et Sociales (BDES),
- ⇒ les éléments du code du travail modifiés par la loi El Khomri sur le suivi médical et l'inaptitude,
- ⇒ le bilan social 2016,
- ⇒ la charge mentale des salariés,
- ⇒ les journées du Personnel prévues en juin 2017,
- ⇒ les difficultés rencontrées par les personnels gérant les placements à domicile,
- ⇒ les fonctions « Maîtresse de maison » et « Surveillant de nuit »,
- ⇒ la diversification des métiers,
- ⇒ la grille d'évaluation des personnels éligibles au bénéfice de l'article 39,
- ⇒ la procédure de cession de véhicule à des salariés de l'Association,
- ⇒ la prise de fonction du responsable technique et logistique,
- ⇒ l'évolution de la prévoyance et la mutuelle,
- ⇒ les risques juridiques liés au recours récurrent de CDD pour surcroît de travail,
- ⇒ la mise en place et attributions du Comité Social et Economique,
- ⇒ l'assouplissement des règles de licenciement.

II.3 Commission Patrimoine :

La commission s'est réunie 3 fois dans l'année.

En 2017, la commission a assisté les établissements et le siège dans les projets suivants :

- ⇒ l'agrandissement du parking du siège,
- ⇒ les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la structure « Courte Echelle »,
- ⇒ les projets immobiliers pour les établissements « La Galipote » et « Les Marcottes »,
- ⇒ l'utilisation du terrain adjacent à l'établissement « Canopée »,
- ⇒ l'aménagement de la maison situé au 55 boulevard de Pont de Vivaux.

Les questions immobilières ont été prégnantes en 2017, en particulier pour l'établissement « La Galipote » (cf. l'introduction).

Pour le projet de Rognac, prévoyant le regroupement de 2 structures existantes et l'extension de 14 places, l'équipe municipale, rencontrée au cours de l'année a donné son accord unanime pour cette implantation, et fin décembre, le Conseil Municipal a voté l'attribution de la parcelle de 3500 m² nécessaires à l'ADP.

II.4 Commission Finance :

Réunie 4 fois sur l'année, elle a pour mission de suivre la gestion financière de l'Association et de préparer les choix du Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis d'accomplir les missions suivantes :

- ⇒ la redevance d'occupation 2016, concernant la propriété de « Pont de Vivaux »,
- ⇒ la maîtrise par l'Association de son patrimoine foncier,
- ⇒ les comptes administratifs 2016 des établissements et du siège,
- ⇒ les budgets des travaux 2018,
- ⇒ l'étude des propositions budgétaires 2018 pour chaque établissement.

III. L'activité du siège au service des établissements et de leur développement

III.1 La structuration du siège :

Il est à souligner que la comptabilité de « La Galipote », malgré une augmentation de capacité à 84 mesures, a continué d'être tenue par la directrice financière. Le recrutement d'un mi-temps de comptable, accordé au budget, n'a pu se faire en 2017 du fait de la charge de travail qui ne permettait pas un accompagnement dans la prise de fonction d'une personne nouvelle.

III.2 Les projets de développement portés par les établissements :

L'augmentation du nombre de places installées, la diversification des prises en charge et la multiplication des missions amènent les équipes de direction à se projeter dans une conception nouvelle des établissements qu'ils dirigent.

De plus en plus, le concept mis en œuvre voilà 25 ans, de petites unités réparties sur tout le territoire, s'avère être un modèle inadapté à l'évolution sociétale et aux besoins de soutien managériaux.

Le regroupement de structures sur un même lieu se dessine comme devant être le modèle recherché.

Le rôle du siège est d'être en appui stratégique de ces projets. Pensée globale, diversifiée et complémentaire sur un territoire.

Ainsi, l'établissement « Les Marcottes » est amené en 2017 à mettre en perspective la création d'un pôle éducatif sur la commune de Rognac, regroupant internat, accompagnement des familles, pôle administratif et équipe de placement à domicile. Le département a donné son accord pour le regroupement sur la commune de Rognac de l'unité des « Lavandines » de Salon et de l'unité devant accueillir 14 mesures nouvelles. Le projet de rapatrier sur le même lieu la structure de Miramas est techniquement réalisable mais le projet n'a pas encore été présenté aux services de l'A.S.E.

L'établissement « Les Pléiades » a vu se développer de façon importante le pôle de soutien familial et d'accompagnement parental.

L'établissement « Clairières » est amené à fermer 2 structures obsolètes grâce à l'opportunité de se doter d'une structure nouvelle sur le site historique de Chanterelle. L'établissement repense son organisation et cherche à diversifier ses prises en charge.

Quant à l'établissement « La Galipote », tout en continuant à parfaire sa spécificité de prise en charge et d'accompagnement d'un public très particulier, a fait face de façon extrêmement réactive en juillet à une augmentation de capacité de 30 places. Il a su, vu sa spécificité, s'adapter à la fois au nombre et à la formation des personnels supplémentaires.

IV. Le cas particulier du dossier « accessibilité handicapés »

La loi « handicap », de 2005 exigeant l'accessibilité de tous les ERP aux personnes à mobilité réduite, un « Ad'AP » (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été mis en place avec l'aide d'un cabinet d'architecte spécialisé, et déposé en Préfecture en février 2016.

En 2017, toutes les structures ont fait, avec leurs moyens propres les adaptations nécessaires ne nécessitant pas de travaux lourds.

La décision a été prise de réaliser un étalement sur 2 ans, des adaptations nécessaires aux structures de Martigues.

Les travaux de la Structure « Courte Echelle » n'ont pu être réalisés dans le courant de l'été et sont différés à 2018. La difficulté pour la réalisation de travaux lourds réside dans le fait de fermer une structure pendant 2 à 3 semaines.

V. Le paritarisme : les Institutions Représentatives du Personnel

V.1 Le Comité d'Entreprise :

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 5 fois en séance ordinaire et 3 fois en séance extraordinaire. Il a été consulté sur toutes les questions touchant aux conditions de travail ainsi que sur le plan de formation et le compte administratif.

Il a été également tenu informé ou consulté sur :

- ✓ le bilan social 2016,
- ✓ la mise en place de la Base de Données Economiques et Sociales,
- ✓ le « droit à la déconnexion »,
- ✓ la fin des Centres d'Accueil et d'orientation pour Mineurs Isolés (CAOMI) et conséquences pour l'Association,
- ✓ la sinistralité 2016 des véhicules et de la responsabilité civile,
- ✓ la gestion des heures des surveillants de nuit,
- ✓ les comptes administratifs 2016,
- ✓ les projets immobiliers de l'association,
- ✓ l'évolution de l'association,
- ✓ la position de l'association sur le nombre d'éducateur par groupe,
- ✓ le fonctionnement de la structure « conjugaison »,
- ✓ la gestion des heures des surveillants de nuit depuis l'annualisation,
- ✓ les plans de formation 2017,
- ✓ l'emménagement de l'Ilot Chanterelle,
- ✓ la naissance de Canopée,
- ✓ le renouvellement des IRP,
- ✓ le budget prévisionnel 2018 des établissements et du siège,
- ✓ la modification des plannings,
- ✓ la mise en place d'un opérateur unique regroupant HUMANIS, AGIRC, AG2R, ARCCO.

V.2 Les syndicats et les Négociations Annuelles Obligatoires

Deux syndicats sont représentatifs dans l'association : la CGT et la CFDT.

Les syndicats ont été réunis 4 fois dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

Les délégués syndicaux ont été amenés à négocier les éléments obligatoires, à savoir le temps de travail, la rémunération, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. Ils ont pu également discuter de la mise en place de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES) et suivre les indicateurs de l'accord sur l'égalité professionnelle.

Concernant les élections professionnelles qui devaient se dérouler en décembre 2017, elles ont été reportées en 2018 du fait de l'obligation faite par les ordonnances Macron de mettre en place un Comité Social et Economique (CSE) sans que la totalité des ordonnances ne soient parues.

Les Délégués syndicaux ont acceptés que les mandats actuels soient prolongés jusqu'aux élections qui se dérouleront en 2018, mais impérativement sur cette année-là.

V.3 Le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Il s'est réuni 3 fois conformément à la réglementation. Il a joué son rôle de veille.

Il a pu émettre un avis sur les courbes d'absentéisme régulièrement présentées. Il a été également tenu informé sur :

- ✓ les vaccinations obligatoires, sujet délicat, non porté par l'ensemble mais restant toutefois une obligation légale à laquelle les employeurs associatifs recevant du public ne peuvent déroger,
- ✓ l'évolution du droit du travail en matière de prise en compte de la « santé »,
- ✓ l'évolution du contrat prévoyance au 1^{er} janvier 2017,
- ✓ les compétences HACCP du responsable technique et logistique de l'association, ainsi que l'accompagnement des maîtresses de maison à mettre en place,
- ✓ le bilan social 2017,
- ✓ la fusion (Clairières – Pléiades) et la création d'un établissement unique sur Marseille, Canopée.

Partie II

Analyse du résultat

I. Les résultats

Total des charges	615 214
Total des produits	660 744
Résultat comptable	45 530
Résultat incorporé au budget	
Résultat administratif	45 530
Charges inopposables (congés payés)	-7 945
Résultat administratif corrigé	37 585

Le résultat administratif est excédentaire de 37 585 € après réintégration de la variation positive des provisions pour congés payés. Il a été généré principalement par des économies sur le poste salaires. (Le départ du chef de service technique et son remplacement après 6 mois par un chef de service à l'ancienneté moindre sont les éléments essentiels qui ont engendré cet excédent).

Ce résultat se décompose comme suit :

	ALLOUE	REEL	RECETTES EN ATTENUATION	ECART ATTENUÉ
Groupe fonctionnel 1	22 400	27 106		-4 706
Groupe fonctionnel 2	534 376	492 993	6 604	47 986
Groupe fonctionnel 3	93 374	95 114	3 990	2 250
Total charges	650 150	615 214	10 594	45 530
Reprise de résultat	0	0		-
Résultat administratif				45 530
Dépenses non opposables (compte 116)		-7 945		-7 945
Résultat administratif corrigé				37 585

II. Groupe fonctionnel 2 - Charges de personnel

Budget alloué 2017	534 376
Budget réalisé 2017	492 993
Ecart	41 383
Recettes en atténuation	6 604
Ecart atténué	47 987
Variation provision congés payés	-7 945
Ecart atténué corrigé	40 042

Le groupe fonctionnel 2 est excédentaire de 40 042 €

II-1. Charges de personnel - rémunération

- Le siège applique la CCNT du 15/03/1966 et adhère au syndicat employeur le SYNEAS.

La valeur du point est :

- ✓ En janvier 2017 de 3.76
- ✓ Depuis le 01/02/2017 de 3.77 €

La valeur du point retenue au budget 2017 est de 3,76 €.

Il y a donc un écart de 0.01 € sur 11 mois entre la valeur accordée et celle réalisée.

- L'organigramme 2017 retenue était de 8.5 ETP, le réalisé a été de 8.5 ETP permanents jusqu'en avril puis de 8 ETP. En effet cette diminution est liée à des modifications de postes intervenues courant d'exercice.

Tableau des indicateurs de personnel – Salaires

	Budget alloué 2017	Budget dépensé 2017	Atténuations	Ecart
Nombre de points	81 772	74 980		6 792
Valeur du point	3,76	3,769		-0,009
Salaires bruts	310 734	282 673		28 060
Taux de charges	51,50%	47,23%		4,27%
Charges sur salaires	163 116	133 500		29 616
Remboursement salaire			4 344	4 344
Aide contrat de génération			2 016	2 016
Variation congés payés		-7 945	0	-7 945
Total des salaires	473 850	424 118	6 361	56 092

Le poste salaire **est excédentaire 56 092 €**. Il est lié:

- ✓ Au départ du chef de service technique à compter du 15/02, remplacé seulement en septembre par un cadre technique. L'économie réalisée représente 23 680 € de salaire brut majorée des charges patronales soit 35 876 €.
- ✓ A la transformation en cours d'année de 1.5 poste RH par un poste de cadre technique soit 5 410 € d'économies
- ✓ A la baisse du taux de charge réalisé par rapport à l'accordé en lien avec le crédit d'impôt taxe sur salaire
- ✓ A l'absence maladie d'un comptable durant 44 jours non remplacé
- ✓ Au remboursement de salaires lors de formations professionnelles pour 1 214 € ainsi qu'à la condamnation d'une salariée à rembourser des salaires pour lesquels l'association avait été condamnée précédemment pour 3 130 €.
- ✓ A 2 000 € d'aides obtenues grâce à la mise en place du contrat de génération.

II-2. Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Se référer au tableau de calcul des appointements 5.3.4 du compte administratif.

II-3. Autres charges relatives au groupe 2

II-3-1 Le poste compte épargne temps

Budget alloué 2017	0
Budget dépensé 2017	11 018
Ecart	-11 018

La charge de ce poste concerne l'épargne suivante:

Fonction	Total jours épargnés	Salaire horaire	Total épargne
Directeur général	17	53.88	6 412
Directrice financière	17	38.33	4 561

Le différentiel est lié aux frais de gestion de l'organisme collecteur.

II-3-2 Compte 622 – honoraires

Libellé	Budget alloué	Budget dépensé	Ecart
Avocats	600	1 977	-1 377
Expert-comptable	29 400	29 750	-350
Frais d'actes	200		200
Commissaire aux comptes	33 000	33 000	0
Entreprise de nettoyage	3 500	3 132	368
Ecart	66 700	67 859	-1 159

- ✓ Le poste avocat concerne les frais de plaidoirie en appel d'une ancienne salariée licenciée pour faute grave et pour laquelle l'association a obtenu gain de cause.

II-3-3 Formation professionnelle

Budget alloué 2017	0
Budget dépensé 2017	1 070
Ecart	-1 070

Le dépassement sur ce poste est lié à l'abattement opéré lors de la tarification des frais de siège. En effet chaque année l'association organise une journée à l'attention de l'ensemble du personnel, sous forme de 2 demi-journées afin de permettre au plus grand nombre de participer.

III. Autres charges d'exploitation

III-1. Groupe fonctionnel 1

Budget alloué 2017	22 400
Budget dépensé 2017	27 106
Ecart	-4 706

Le groupe fonctionnel 1 est **déficitaires de 4 706€**.

III-1-1 Compte 60 - Achats

Budget alloué 2017	7 200
Budget dépensé 2017	7 706
Ecart	-506

Le compte 60 est déficitaire de 506 €.

Ainsi :

- ✓ eau, énergie et carburant : dépassement de 837 € (minimisé par l'absence du chef de service technique durant une partie de l'année générant une moindre consommation en carburant)
- ✓ compte fourniture d'atelier : dépassement de 192 €
- ✓ fournitures administratives : économie de 607 €

III-1-2 Compte 62 - autres services extérieurs

-compte 625 – Déplacement, déménagement, missions réceptions :

Budget alloué 2017	6 300
Budget dépensé 2017	7 175
Ecart	-875

Pour mémoire le dépensé 2016 était de 7 509 €, il sera procédé à des réajustements lors de l'élaboration des futurs budgets

-compte 626 – Frais d'affranchissement et de communications :

Budget alloué 2017	8 900
Budget dépensé 2017	12 226
Ecart	-3 326

Le dépensé 2016 était de 11 340 €. Le budget devra également être réévalué. En effet, cette augmentation est liée à plusieurs facteurs qui sont :

- l'augmentation des salariés nécessitant des lignes téléphoniques supplémentaires
 - la mise en place d'un abonnement internet fibre satisfaisant les exigences de l'architecture informatique
 - la réalisation et de fait l'expédition par le siège de l'ensemble des documents de fin de contrat occasionne des coûts supplémentaires (+ 1 228 € de frais d'affranchissement).
- Il est à noter qu'on ne peut pas, légalement, envoyer les documents de fin de contrat de façon dématérialisée, et l'affranchissement de cette masse de document est à chaque fois de 1,80 euros sur le volume des expéditions la dépense est conséquente.

III-2. Groupe fonctionnel 3

Budget alloué 2017	93 374
Budget dépensé 2017	95 114
Ecart	-1 740
Recettes en atténuation réalisées	3 990
Ecart atténué	2 250

Le groupe fonctionnel 3 est **excédentaire de 2 250 €**.

III-2-1 Compte 615- entretien - réparations et maintenance

Budget alloué	8 800
Budget dépensé	7 907
Ecart	893

Des économies ont été réalisées sur le poste maintenance par un geste commercial exceptionnel consenti par notre mainteneur informatique reportant le coût de la maintenance réseau d'un exercice soit 2 448 € d'économie.

Ceci a permis de compenser des travaux réalisés sur le puits afin d'utiliser ce dernier lors de l'arrosage des espaces verts au lieu de l'eau de la ville.

III-2-2 Compte 616- Assurance

Budget alloué	2 650
Budget dépensé	2 395
Ecart	255

Le changement du véhicule du siège a permis de réaliser des économies sur ce poste.

III-2-3 Compte 635 – Taxe foncière

Budget alloué	3 600
Budget dépensé	2 791
Ecart	809

Un dégrèvement de deux ans d'une taxe a été consenti par le service des impôts.

III-2-4 Compte 6811- dotations aux amortissements

Budget alloué	15 928
Budget dépensé	20 155
Ecart	-4 227
Recettes en atténuation	3 990
Ecart atténué	-237

La recette en atténuation réalisée concerne le transfert de la voiture « clio » du siège à la Galipote compensant l'acquisition accordée d'une C1 non prévue au budget de l'établissement.

III-2-5 Compte 6815- Provision retraite

Budget alloué	5 446
Budget dépensé	5 804
Ecart	-358

La provision concerne deux salariés.

